APERÇU DU FONDS
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.

Mandat privé Fidelity Équilibre - Devises neutres

Série I5

25 AVRIL 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Mandat privé Fidelity Équilibre - Devises neutres - série I5 (le « Mandat ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Mandat. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse *sc.francais@fidelity.ca*, ou visitez le *fidelity.ca*.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	($ CA) FSI : 1467
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	5 octobre 2009
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 29 FÉVRIER 2024	364,9 millions $
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	2,08 %

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Dividendes ordinaires, généralement fin mai; dividendes sur les gains en capital, fin janvier; remboursement de capital, fin de chaque mois
PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 150 000 $, supplémentaire : 1 000 $

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Mandat investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres Fonds Fidelity et des FNB. Ces fonds sous-jacents investiront, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et/ou des titres à revenu fixe.

La composition neutre du Mandat correspond à 60 % de titres de capitaux propres et à 40 % de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire, mais le Mandat peut s'en écarter dans une proportion de plus ou moins 15 %. Le Mandat a recours à des dérivés afin de tenter de minimiser le risque de change entre les devises de pays développés et le dollar canadien.

De plus, le Mandat peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'instruments immobiliers privés.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Mandat au 29 février 2024. Les placements du Mandat sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (29 FÉVRIER 2024)

1	Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs	10,58 %
2	Fonds Fidelity Obligations canadiennes	8,61 %
3	Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs	8,29 %
4	Fonds Fidelity Expansion Canada	7,39 %
5	Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs	6,77 %
6	Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée	6,19 %
7	Fonds Fidelity Gestion de l'inflation	5,10 %
8	Fiducie de placement Fidelity Actions internationales	4,96 %
9	Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique	4,81 %
10	iShares Core S&P 500 ETF	4,19 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		**66,89 %**
Nombre total de placements		**30**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (29 FÉVRIER 2024)

PAR TYPE D'ACTIF	%
Actions étrangères	37,76 %
Actions canadiennes	28,79 %
Obligations étrangères	15,70 %
Obligations fédérales canadiennes	3,35 %
Trésorerie	3,30 %
Obligations de sociétés canadiennes	2,93 %
Obligations de provinces canadiennes	2,68 %
Obligations américaines à rendement élevé	1,89 %
Titres convertibles	1,59 %
Autres placements et actifs nets	2,01 %

PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%
Canada	37,53 %
États-Unis	36,73 %
Royaume-Uni	2,80 %
Chine	2,24 %
Allemagne	1,62 %
Japon	1,39 %
France	1,24 %
Autres pays et actifs nets	16,45 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Mandat peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Mandat est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Mandat d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Mandat et peut changer avec le temps. Un mandat dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Mandat, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Mandat.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce Mandat n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des actions de série I5 du Mandat au cours des 10 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Mandat.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des actions de série I5 du Mandat au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Mandat a diminué pendant 3 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Mandat dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

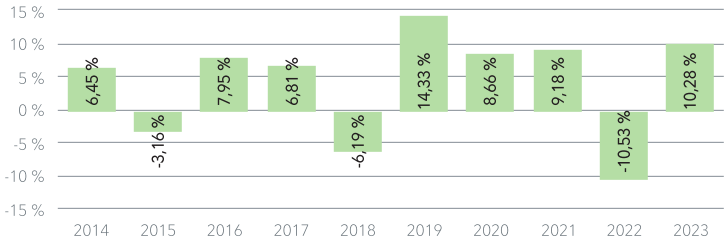

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des actions de série I5 du Mandat sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 $ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	13,1 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 131 $
Pire rendement	-14,2 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait pour s'établir à 858 $

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 $ dans des actions de série I5 du Mandat il y a 10 ans aurait accumulé 1 496 $. Cela représente un rendement annuel composé de 4,1 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe
- souhaitent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres
- désirent réduire leur risque lié aux fluctuations du taux de change entre les devises de pays développés et le dollar canadien
- souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses

Le Mandat n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

Les investisseurs des régimes enregistrés doivent savoir que le Mandat pourrait, de temps à autre, assumer une charge d'impôts qui réduirait le rendement.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds qui ne sont pas un remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions du fonds qui représentent un remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou pertes en capital au moment de la vente.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des actions de série I5 du Mandat. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des actions de série I5 du Mandat.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS ACTIONS		
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 $ à 50 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie	▪ Vous décidez du taux avec votre représentant. ▪ Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Au 30 novembre 2023, les frais associés au Mandat représentaient 2,13 % de sa valeur, ce qui équivaut à 21,30 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU MANDAT)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Mandat.	2,08 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Mandat.	0,05 %
FRAIS DU FONDS	**2,13 %**

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue que vous négociez avec votre représentant. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Mandat. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

COMMISSION DE SUIVI	
EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 10,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les actions du Mandat.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des actions dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Mandat, vous *devrez* verser 1 % de la valeur de ces actions. Si vous vendez ou échangez des actions dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Mandat, vous *pourriez* devoir verser 1 % de la valeur de ces actions ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Mandat.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez contre des titres d'une autre série du Mandat ou d'un autre Mandat Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Mandat, vous *serez* assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces actions du Mandat dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Mandat. Vous *pourriez* être assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Mandat.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Mandat, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Mandat.

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, North Tower
Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

TÉLÉPHONE :	416 307-5200
SANS FRAIS :	1 800 263-4077
COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i.